



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 5772

### Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des personnes handicapées, leurs proches et tous ceux qui les soutiennent, qui constatent que les moyens humains, matériels et financiers ne cessent de diminuer alors que les besoins se multiplient. En effet, depuis quelques années, le désengagement de l'Etat est significatif. Notamment sa participation au financement de l'EPSR (équipe de préparation et de suite au reclassement) qui est en perpétuelle régression. De même, aucune création de poste d'auxiliaire de vie n'a eu lieu depuis 1981. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ces questions.

### Texte de la réponse

Pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire, la loi du 30 juin 1975 a créé des équipes de préparation et de suite de reclassement (EPSR). La dynamisation de ce dispositif de placement spécialisé a été réalisée grâce à la signature d'une convention entre l'Etat et l'AGEFIPH le 15 février 1994 relative aux EPSR et aux OIP (organismes d'insertion et de placement). Cette convention et la circulaire du 11 septembre 1995, qui la complète, visent à renforcer l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Outre la couverture de l'ensemble du territoire en équipes de placement, l'application de cette convention a permis d'atteindre des résultats importants en termes de placement des personnes handicapées en milieu ordinaire. C'est ainsi que plus de 24 000 placements ont été réalisés en 1996 (contre 18 000 en 1995) et une moyenne de 33 placements par « équivalent temps plein », supérieure à l'objectif qui avait été fixé à 30 placements. C'est pourquoi, soucieux de favoriser davantage encore l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail sur la base d'un contrat de travail durable, le ministère de l'emploi entend poursuivre son effort en 1998 en portant les moyens alloués aux EPSR à 53 380 000 francs, soit une hausse de 6,7 % par rapport à 1997. Le comité de pilotage national Etat-Agefiph a de plus décidé la création de nouvelles structures dans les départements encore sous-dotés et de postes supplémentaires au sein des équipes de placement déjà existantes (portant ainsi le total des équivalents temps plein à 814 contre 768 en 1997).

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcel Dehoux](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5772

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3796

**Réponse publiée le** : 6 juillet 1998, page 3770